

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: MME CATHERINE CHAUVIN, présidente;
 MME JUDY GOLD, commissaire;
 M. ANTOINE MOREAU, commissaire.

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR
DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 21 juin 2007, 19 h 00
Église Saint-Justin
5025, rue Joffre
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JUIN 2007 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

BERNARD GAUVREAU 1

PIERRE PÂQUET 22

MME CATHERINE CHAUVIN :

5
Bienvenue. Avant-dernière séance d'audition des mémoires sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

10
Comme vous le savez, la première partie de l'audience s'est terminée en mai et aujourd'hui c'est la dernière journée pour présenter son opinion et ses commentaires sur le projet. Sans plus tarder, j'inviterais le représentant de la Corporation de Développement de l'Est de Montréal à venir présenter son mémoire. Bonjour, bienvenue.

M. BERNARD GAUVREAU :

15
Bonjour, Madame la présidente. Madame, Monsieur les commissaires. - On n'est pas beaucoup aujourd'hui, ça approche de la fin - Je me représente, Bernard Gauvreau, je représente la Corporation de développement de l'Est. La Corporation de développement de l'Est a pour mission de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant notamment des études et des actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique communautaire. Nous réalisons notre mission en privilégiant la concertation de partenariat avec les divers milieux et en tenant compte de
20 l'ensemble de la collectivité dans une perspective de création et de partage de la richesse et dans une perspective de développement durable.

25
Notre intérêt pour le projet de développement. Nous sommes évidemment concernés et interpellés par le développement du site Contrecoeur. Depuis un peu plus d'un an, nous agissons comme personnes-ressources à la fois pour Solidarité Mercier-Est et pour le Comité d'action du site Contrecoeur dans l'organisation des activités auprès de la population. Nous avons également participé depuis janvier dernier aux comités de travail avec la SHDM, la Ville de Montréal et l'arrondissement. Enfin nous avons participé aussi à l'élaboration, à l'organisation de l'assemblée publique, pré-consultation sur le projet Contrecoeur en mars
30 dernier ou février dernier qui a attiré plus de trois cents participants.

35
Dans un premier temps, j'aimerais vous rappeler que la Corporation souscrit à plusieurs des objectifs du projet. Premièrement, la réhabilitation d'un terrain contaminé, la construction d'une proportion significative de logements sociaux, l'offre d'habitations favorisant l'accès à la propriété, la construction d'habitations visant notamment les familles et les personnes âgées, le développement de commerces de proximité, les efforts d'intégration et d'harmonisation du projet avec le cadre bâti de même que l'aménagement d'un espace vert et le verdissement significatif du site.

40
Dans le cadre de cette audience, je vais mettre l'accent sur six points principaux ; dans le mémoire, il y en a plusieurs autres, mais je vais m'attarder à six thématiques, notamment les nuisances occasionnées par la carrière, l'avenir de la carrière, le processus de

consultation et de participation, l'offre commerciale sur le projet, les normes de construction environnementales et la densité de construction.

45

Les nuisances occasionnées par la carrière. À notre avis, c'est la contrainte numéro un, c'est l'irritant principal dans ce projet. Sans entrer dans le débat de la qualité des études et des expertises, il n'en demeure pas moins que de rapprocher des résidences d'environ 150 mètres d'une carrière en activité, en sachant que les activités de la carrière vont elles aussi se rapprocher éventuellement des résidences et que l'exploitant de la carrière ne respecte pas toujours, ou du moins il est difficile de toujours respecter les conditions d'exploitation, nous croyons que la seule solution acceptable pour réaliser le projet est de limiter l'exploitation de la carrière, tel que proposé dans l'étude d'impact.

50

55

Quelles que soient les mesures de mitigation proposées, notamment la construction d'une butte, il nous semble inacceptable en 2007 de réaliser des projets résidentiels qui sont avant tout des milieux de vie avec de telles contraintes de bruits, de poussières, de vibrations, de stress et d'inquiétudes pour les futurs résidants. On ne peut pas demander aux futurs résidants de subir des inconvénients supérieurs ou égaux à ce que subissent déjà les résidants. Tout nouveau projet résidentiel devrait contribuer à améliorer la situation et les conditions de vie des futurs résidants qui vont s'y établir. On ne doit pas faire pire ou identique à la situation actuelle, on doit faire mieux. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de réduire la limite d'exploitation.

60

65

Nous croyons également qu'il sera nécessaire d'accroître les mesures de contrôle des nuisances et de revoir les mécanismes et les mesures d'atténuation des nuisances sur le site de la carrière. Et je parle ici du niveau de poussière, de bruit et les heures d'exploitation, de même que le contrôle des vibrations.

70

Deuxième point, c'est l'avenir de la carrière. Quoique la carrière semble avoir un avenir promoteur selon les représentants de Montréal-Est, au début on nous parlait de 20 ans, maintenant on nous parle de près de 50 ans, il n'en demeure pas moins que son utilisation future est préoccupante. Je me demande d'ailleurs s'il est encore concevable, voire même acceptable aujourd'hui, d'exploiter une carrière à ciel ouvert dans une ville comme Montréal et ce à proximité d'une zone résidentielle. Ne devrait-on pas envisager dès maintenant un usage alternatif et ne pas attendre 50 ans avant de transformer ou convertir la carrière ? C'est évidemment plus une question que je pose.

75

80

À court terme, si on limite la zone d'exploitation de la carrière pour permettre la construction résidentielle, qu'advient-il de la partie non exploitée de la carrière ? Comment s'assurer que cette zone devienne une réelle zone tampon et qu'elle soit aménagée à cet effet ? Enfin, comment s'assurer qu'elle ne serve pas à un autre usage, à l'enfouissement ou à un autre usage non compatible avec le voisinage ? Donc, notre préoccupation est aussi sur la zone qui sera éventuellement réduite de la carrière. Évidemment, comme je le disais tout à

85 l'heure, je n'ai pas de réponse à ces questions, mais je crois que collectivement nous devons rapidement trouver les réponses et rechercher les alternatives.

Mon troisième point est sur le processus de consultation et d'information. D'emblée, j'aimerais vous dire qu'heureusement que l'Office de consultation publique de Montréal existe. L'Office aura permis de favoriser une plus grande participation des citoyens et des organismes, mais surtout elle aura permis d'informer et de sensibiliser à la fois les citoyens, les promoteurs, mais également l'administration municipale sur des enjeux d'ordres environnementaux, urbanistiques et de sécurité qui ne sont pas toujours faciles à cerner, voire même faciles à comprendre.

95 Malheureusement, la contribution de l'Office arrive un peu tard dans le processus d'élaboration du projet. En 2007, nous croyons qu'un projet de l'envergure du site Contrecoeur, 1 700 logements, 55 000 mètres carrés de commerces et 4 000 nouveaux résidents requièrent une participation, une implication des citoyens et du milieu plus en amont, soit au moment de l'analyse du site et de la définition du concept de l'aménagement.

100 Une participation en amont est d'autant plus justifiée qu'il s'agit ici d'un terrain propriété de la Ville de Montréal. Dans le cadre de plusieurs autres projets, et là je pense par exemple à *Griffin Town*, à la future Place d'Armes à Montréal, des concours et des appels d'offre de projets ont été lancés dans le but de recevoir plusieurs propositions. Dans d'autres cas, on a fait participer les étudiants des universités : Montréal contre trois écoles d'urbanisme et trois écoles d'architecture et de design.

110 Ici même dans l'arrondissement, le Service d'urbanisme a invité les citoyens, les organismes et les gens d'affaires à participer à ce qu'on appelle communément une charrette, c'est-à-dire un exercice collectif d'analyse, d'idéation et de conception de projets dans le cadre de la reconversion d'une zone industrielle qui était beaucoup plus petite que le site Contrecoeur. Il est dommage que dans le cas du site Contrecoeur, qu'on n'ait pas fait appel à des approches plus novatrices en matière de planification et de développement urbain. Cela aura certainement permis d'élaborer un meilleur projet tout en intégrant dès le départ les préoccupations des citoyens et des organismes et en favorisant, par la même occasion, une plus grande transparence.

120 Mon quatrième point c'est concernant l'offre commerciale. Dans notre mémoire, on indique qu'il est très difficile de se prononcer sur la capacité d'absorption par le milieu de 55 000 mètres carrés de commerces, puisque nous n'avons pas accès aux études, si ces études existent. Nous ne disposons pas non plus de données sur l'offre ou la demande. Puisque les deux tiers de la superficie se retrouvent au deuxième et au troisième étage des bâtiments commerciaux, il s'agira plutôt de services de proximité et de bureaux. Évidemment, la notion de commerces étant large, on a une préoccupation par rapport à cette catégorie particulière, de services et de bureaux.

130 La proximité des Halles d'Anjou et de la Place Versailles, combinée à l'offre commerciale de la rue Sherbrooke nous incite à être très prudents et à se questionner sur la viabilité de ce futur espace commercial et à l'impact possible sur les commerces déjà existants. Nous croyons que le promoteur et le futur propriétaire du site devront se concerter avec l'arrondissement et la CDEST notamment afin de concerter leurs interventions concernant le développement de cette nouvelle offre commerciale.

135 La cinquième préoccupation est concernant le développement durable ou les règles de construction environnementales. Alors que la Ville de Montréal vient de se doter du premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, nous croyons que les efforts de la SHDM visant à améliorer le rendement énergétique des constructions et ainsi contribuer aux objectifs globaux de réduction de gaz à effet de serre
140 sont bien minces. Jusqu'à présent, on parle d'un seul îlot LEED, mais sans aucun détail ni aucune garantie de réalisation.

J'aimerais vous lire un extrait d'un article du *Journal les Affaires* qui a été publié le 16 juin dernier - Je vais vous en remettre une copie - L'article s'intitule *Construire vert ou mourir : Le bâtiment vert sera bientôt la norme, l'ignorer sera une erreur pour les entreprises*. Un peu plus loin on indique, *le Conseil du bâtiment durable, qui est un organisme canadien, prévoit certifier 500 000 projets commerciaux et 1 000 000 de projets résidentiels d'ici 2012, c'est dans 5 ans*. Le site Contrecoeur en a pour 6 à 8 ans. Plus loin : *Le bâtiment vert n'est plus l'apanage des quelques illuminés, mais un véritable marché lié à l'apparition de la certification LEED. Une étude de McGraw Hill faite en 2006 prévoit qu'en 2010 plus de 10 % des constructions de type non résidentiel seront vertes*. D'ailleurs, on vient d'annoncer au centre-ville un projet LEED OR, qui est le futur édifice de la culture au coin de St-Laurent et Ste-Catherine, donc, même Montréal va avoir son premier édifice catégorie LEED OR d'ici 2 ans.

155 Je vous ferais remarquer aussi qu'au niveau résidentiel, il y a le projet *Benny Farm* dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce qui prévoit la rénovation et la construction de 530 logements abordables dont les normes reposent sur le concept d'énergie verte à tous les niveaux de construction et aussi à l'utilisation. Nous croyons donc que le projet du site Contrecoeur est une opportunité unique pour la Ville de Montréal de se positionner comme un
160 leader en matière de développement durable. Nous croyons que la SHDM peut faire beaucoup plus en cette matière et qu'il ne faut pas voir cela comme une dépense supplémentaire, mais comme un investissement responsable et un atout commercial.

165 Enfin mon dernier point touche la densité de construction. Concernant la densité de construction sur le site, nous sommes très sensibles aux arguments des résidents, des riverains voulant que la densité de construction soit trop élevée et qu'elle ne corresponde pas à la densité moyenne de leur quartier. Cependant, pour des considérations économiques, environnementales, nous croyons qu'il n'est pas souhaitable de reproduire des

170 aménagements de type banlieue de très faible densité. Nous croyons qu'à Montréal, compte tenu des coûts de terrain, l'infrastructure et du service public, mais également pour des considérations environnementales, il est préférable de densifier légèrement les zones résidentielles. La densification permet une meilleure offre de services, notamment en transport en commun, en matière de loisirs et en services sociaux.

175 On doit cependant apporter une attention particulière à la qualité des aménagements extérieurs et à la disponibilité des espaces publics ou semi privés, de façon à permettre au plus grand nombre de citoyens de profiter d'espaces de jeux ou d'espaces de détente à l'extérieur et à proximité immédiate de leur lieu de résidence. Donc on parle ici de quelques mètres, quelques dizaines de mètres. Nous souhaitons également que la hauteur des
180 bâtiments destinés aux personnes âgées, n'excède pas 6 étages et que la densité soit mieux répartie sur l'ensemble du site. Merci. Il y a d'autres points, mais je m'en tiendrais principalement à ces six points.

MME CATHERINE CHAUVIN :

185 Je vous invite, si vous voulez, à nous les énumérer rapidement pour être sûr qu'on ait bien saisi l'ensemble de vos préoccupations ou commentaires, on a le temps. Si vous voulez, ne vous sentez pas obligé.

M. BERNARD GAUVREAU :

190 Bien, je vais peut-être simplement reprendre notre position par rapport peut-être au rayon d'impact d'*Interquisa*. C'est une question qui nous apparaît assez complexe et à la fin des audiences, on a malheureusement, on ne sent pas qu'on est beaucoup plus éclairé sur
195 cette question-là. Par conséquent, nous croyons qu'il est préférable d'attendre et de reporter la construction de ces immeubles-là ou de les construire... les immeubles de personnes âgées, ou de les construire à l'extérieur du rayon d'impact, du rayon de calcul de risque d'impact. Et d'attendre que le comité interministériel ou que d'autres instances amènent des normes ou des règles ou des propositions quant à l'aménagement à proximité des zones
200 industrielles. Je crois que c'est également une façon et une des seules façons de mettre de la pression sur les élus et sur les décideurs pour faire avancer ce dossier-là. Et en environnement, souvent par principe, attendons, prenez pas de risque tout de suite, puis je crois que dans le cadre du projet, c'est possible d'attendre par rapport à la construction de ces unités-là. C'est peut-être le point que...

MME CATHERINE CHAUVIN :

205
210 Merci beaucoup. Votre position est très élaborée et elle apporte un éclairage certainement très intéressant dans le cadre du processus. Je commencerais tout de suite par le processus de consultation pour plusieurs raisons. Entre autres, parce que comme vous

l'avez dit, on rajoute un village dans Mercier-Est et ce genre de projet-là appelle un processus d'implication et de participation citoyennes qui n'a pas eu lieu ou qui a eu lieu, comme vous l'avez souligné, un peu tardivement, dans une atmosphère des fois qui n'est pas vraiment propice à la concertation et qui est un peu plus en réaction à des propositions qu'on perçoit comme étant déjà assez avancées.

Il y a quand même eu, vous avez nommé plusieurs comités, Solidarité Mercier, Comité d'action, il y a eu des réunions en présence, vous l'avez dit, de la Ville de Montréal, de la SHDM et de l'arrondissement. J'aimerais savoir, selon vous, quelle serait la façon la plus appropriée de continuer, parce qu'on ne peut pas toujours être en mode de consultation publique, c'est pas dans la mission de la SHDM de faire de la concertation locale, donc il faudrait probablement innover, il n'y a pas de... l'histoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve montre que les citoyens s'impliquent dans leur quartier, donc, comment profiter, utiliser cette situation-ci comme une opportunité et bien s'assurer qu'il y ait une intégration de la participation citoyenne à la suite du projet et quel rôle pourrait par exemple jouer la CDEST là-dedans ?

M. BERNARD GAUVREAU :

Pour la suite, il est certain que le comité qui a déjà été mis sur pied en janvier, malheureusement un peu tard, mais à la demande de la CDEST et de Bâtir son quartier et du Comité d'action du site Contrecoeur, de travailler en parallèle avec la SHDM, la Ville de Montréal, les représentants de groupes environnementaux, on était quand même sept ou huit personnes avec une ouverture à accueillir des expertises externes par exemple, durant ces rencontres on a pu inviter les gens de la Santé publique, on a pu inviter et à la fois la Ville, la SHDM, tout le monde acceptait, même était plutôt content de pouvoir échanger avec ces gens-là. Ce qui nous démontrait d'ailleurs que la plupart du temps, ces gens-là ne s'étaient jamais parlé avant le mois de janvier. Je crois que ça, ça devrait se poursuivre.

Peut-être une erreur qui a été faite de notre part, en fait de la part des gens du comité, c'était de ne pas avoir au sein de ce comité-là des citoyens ; on avait surtout des représentants d'organismes, on avait des représentants de citoyens, mais on a senti que dans un comité futur, on devrait peut-être avoir, même si un citoyen ne représente pas l'ensemble des citoyens, d'avoir une voix citoyenne et peut-être même deux voix citoyennes et ça, je crois que la création d'un comité, ça pourrait être le même qui est élargi comme ça pourrait être un nouveau comité qui soit mis sur pied très rapidement. C'est-à-dire je crois qu'il est actuellement encore possible de travailler sur ce projet, même jusqu'à votre rapport, et dans les mois qui vont suivre. Ça, c'est une première chose. Est-ce que ça va permettre de répondre aux attentes des citoyens et de tout le monde ? Je ne croirais pas. Mais ça va certainement permettre de faire circuler l'information et peut-être de réduire les appréhensions.

255 Moi, ma préoccupation est beaucoup sur l'amélioration du projet. Il y a... accroître l'acceptabilité de ce projet-là au sein de la population est une chose ; améliorer ce projet-là, en est une autre. J'aurais le souhait de pouvoir améliorer ce projet-là. Je ne crois pas qu'on a... que malheureusement l'arrondissement, je parle de l'arrondissement, le territoire ou le quartier, on a le meilleur projet pour ce site-là. Je suis convaincu qu'on aurait pu avoir un meilleur projet si on avait eu plus de temps et si les citoyens auraient eu l'occasion d'y participer.

260 Parce qu'une des particularités de Mercier-Est, c'est l'engagement de citoyen. L'engagement de citoyen se situait par le passé beaucoup plus dans la portion sud du quartier, mais là c'est particulier, on a senti qu'elle était la même dans la partie nord du quartier. Donc, actuellement sur la question d'aménagement et d'urbanisme, l'ensemble du quartier est mobilisé et pas seulement sur le site Contrecoeur. Le site Contrecoeur est 265 actuellement un des enjeux de développement urbain et d'environnement dans le quartier et il y en a plusieurs autres. Donc, pourquoi ne pas profiter de cette situation-là ?

270 Donc, dans la suite des choses, pour moi c'est certain qu'il faut qu'à la fois les citoyens puis les organismes du milieu continuent à s'impliquer à l'intérieur soit de comités, soit de réunions d'information ou moi j'aurais préféré qu'ils puissent participer même à la conception. On sait qu'il y a beaucoup de projets où les gens... on l'a fait récemment dans Hochelaga-Maisonneuve, les gens ont dessiné le projet avec des étudiants de deux 275 universités en collaboration avec les urbanistes de l'arrondissement et effectivement, les orientations qui ont été prises par l'arrondissement sont clairement teintées des propositions des citoyens. Donc c'est pas impossible, et ça s'est fait dans une journée. Ça s'est pas fait... ça n'a pas pris trois mois, on n'a pas passé notre temps à faire de l'information et de la consultation. Donc, ça peut-être pris plusieurs jours pour l'organiser, mais l'activité a eu lieu dans une journée complète. Donc à mon avis, c'est faisable. Est-ce que dans les projets mois, 280 on peut encore intervenir sur le projet ? C'est peut-être plus difficile.

MME CATHERINE CHAUVIN :

De quel projet s'agit-il, celui qui couvre....

285

M. BERNARD GAUVREAU :

C'est une zone industrielle qui s'appelle la zone industrielle de Rouen dans Hochelaga-Maisonneuve qui est dans une phase de planification détaillée. C'est une zone industrielle qui est en reconversion résidentielle. Donc c'est une zone qui va conserver une activité industrielle légère avec l'insertion d'immeubles d'habitations. Donc, il y a là une contrainte particulière, on a fait le choix et l'arrondissement aussi de conserver l'emploi dans ce secteur-là, mais d'accroître l'usage résidentielle, donc d'aller vers des conflits potentiels, mais de travailler justement dès le départ à résoudre ces conflits éventuellement, et même de profiter de l'occasion pour réduire les conflits et donc de délocaliser un certain nombre d'entreprises plus polluantes ou plus problématiques, notamment au niveau du bruit.

290

295

MME CATHERINE CHAUVIN :

Il y a eu quand même plusieurs gros projets dans l'arrondissement avec Lavo, Louis H., il y a plusieurs projets en cours au niveau de l'habitation social. Est-ce que les processus d'implication citoyenne sont cohérents dans ce projet-là ou c'est vraiment un peu cas par cas que...

300

305

M. BERNARD GAUVREAU :

C'est du cas par cas. Je vous dirais que oui, c'est beaucoup plus du cas par cas. Par exemple, la participation citoyenne dans le cas de la rue Notre-Dame a été assez extraordinaire. Les premiers projets qu'il y a eu sur la rue Notre-Dame, grâce notamment à des organismes comme le Collectif en aménagement urbain, ça m'amène à répondre à la question précédente. Lorsqu'il y a une organisation qui a ce mandat, évidemment ça facilite beaucoup. Vous disiez que la SHDM c'est pas son mandat, non ; la Ville de Montréal et l'arrondissement, je dirais un peu plus ; la CDEST, oui maintenant. Le poste que j'occupe maintenant n'existait pas il y a trois ans. Ça fait deux ans qu'il existe et mon mandat c'est notamment de travailler sur ces aspects-là avec les organismes du quartier comme celui Solidarité. Sauf qu'on se rend compte que ça prend des moyens aussi, c'est des choses qui prennent du temps, mais effectivement dans les prochaines années, c'est un des aspects qu'on veut mieux structurer et mieux systématiser dans le quartier lorsqu'il y a des projets d'envergure.

310

315

320

MME CATHERINE CHAUVIN :

325 Si je comprends bien votre commentaire, c'est que selon vous et selon l'expérience
actuelle, l'amélioration des processus, dans le cas d'un projet à long terme, assez long terme
comme celui de la SHDM, il serait peut-être intéressant à considérer comme organisme dont
c'est la mission de faire de la concertation soit en partie responsable de l'organisation du suivi
du projet ?

M. BERNARD GAUVREAU :

330 Oui, entre autres. Pourrait même recevoir des mandats de participation en amont dès
le début des processus. À l'époque qu'il y avait le Collectif en aménagement urbain, je sais
que dans le cas par exemple de l'aménagement de la rue Notre-Dame, la Ville de Montréal a
mandaté, a engagé cet organisme-là pour organiser des consultations auprès des citoyens.
335 Donc, bien avant les consultations plus officielles.

MME CATHERINE CHAUVIN :

340 Qui sont arrivés avec un projet qui est passé au Bureau d'audience publique. Il y a un
élément dans mon questionnement sur lequel j'aimerais avoir plus de précision, c'est les
mécanismes d'information aux citoyens. Parce qu'on peut organiser des rencontres,
organiser des rencontres dans lesquelles il y a la présence de représentants d'organismes et
de citoyens, mais l'ensemble de la population du quartier aimerait probablement avoir
l'occasion d'être mis à jour de l'évolution du projet à son gré. C'est sûr que je pense à internet
345 ou à un centre de documentation au Bureau d'arrondissement ou quelque chose, mais est-ce
qu'il n'y a pas besoin d'un mécanisme formel et continuellement mis à jour de l'évolution du
dossier auprès de la population du quartier ?

M. BERNARD GAUVREAU :

350 Oui, je crois que ça serait nécessaire, et effectivement ça n'existe pas. Depuis tout
récemment, la CDEST, nous avons revu complètement notre site internet et nous avons une
section qui est les projets en développement dans l'arrondissement. Actuellement,
malheureusement ils ne sont que nommés, ce qu'on commence à faire c'est à les
355 documenter par exemple d'une dizaine de lignes, simplement pour dire : C'est quoi les
grandes lignes de ces projets-là ? Qu'est-ce qui s'en vient dans votre quartier pour les
prochaines années, et c'est de tenir ça à jour.

360 Mais à mon avis, ce n'est pas suffisant. Internet, tout le monde n'y va pas et on n'y
retourne pas nécessairement tout le temps. On tombe sur le site, on le regarde, oui c'est
intéressant, bon, on n'y retourne pas si on n'a pas un intérêt ou un besoin particulier. Donc,
effectivement il faudrait d'autres mécanismes d'information. On sait que dans

365 l'arrondissement, le journal de quartier est quand même un journal qui est assez lu, qui a une certaine qualité par rapport à d'autres arrondissements. C'est un outil qui est très utilisé par le milieu communautaire pour faire connaître ce qu'ils font. C'est un médium qui ne coûte pas très cher mais qui devrait avoir cette responsabilité. À mon avis, c'est une responsabilité notamment de l'arrondissement, mais qui pourrait être partagée avec la CDEST notamment.

370 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Il est comme facile de penser à un encart dans le journal de quartier.

M. BERNARD GAUVREAU :

375 Oui, on peut parler d'un encart ou d'un... comme on voit dans plusieurs journaux, c'est comme un article à toutes les semaines ou à tous les mois qui parle des projets qui sont en cours dans votre milieu.

380 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je vais laisser mes collègues profiter de votre présence aussi. Madame Gold ?

MME JUDY GOLD :

385 Bonjour. Vous dites que l'entente avec la carrière *Lafarge* est une condition essentielle pour réaliser le projet. Dans l'hypothèse où il n'y aura pas d'entente avec *Lafarge*, est-ce qu'on annule le projet ? Est-ce qu'on remet le projet indéfiniment malgré le besoin en logement social et la pénurie de terrains ? Est-ce que vous avez...

390 **M. BERNARD GAUVREAU :**

395 Moi je crois qu'il faut arriver à une entente avec *Lafarge*. Elle ne sera peut-être pas parfaite. Elle ne sera peut-être pas... on n'obtiendra peut-être pas 100 % de l'objectif, mais moi je crois qu'il doit y avoir une entente. Et cette entente-là, elle est notamment très politique. Donc, il y a un choix politique à faire et le choix politique devra être fait sur ce que vous venez de dire, c'est de faire ou ne pas faire un projet.

400 L'autre chose, c'est que je me dis, on peut peut-être également redessiner le projet, on peut revoir un projet. Jusqu'à présent, il y a beaucoup de propositions qui ont été faites dans les derniers mois pour transformer le projet. Mais je comprends très bien le promoteur et le consultant à partir du moment où on amène énormément de modifications à un projet, ça ne fonctionne plus. Le projet, le concept même du projet, on ne peut pas à chaque fois défaire des petits morceaux puis penser que le projet va fonctionner. Donc, à ce moment-là, si des

405 contraintes aussi majeures que la limite, si on n'arrive pas à reculer la limite d'exploitation de
la carrière, il y a peut-être des possibilités de redessiner le projet, de revoir le projet.
Évidemment ça veut dire des délais, des retards, mais de toute façon des délais puis des
retards lorsqu'on prévoit un projet, de toute façon tout est à refaire, mais c'est pas si long que
ça. La connaissance du site, l'analyse du site, les grands objectifs sont poursuivis, tout ça
c'est connu, les études sont réalisées. Là on parle de *redesign* de site, ça se fait et ça se fait
410 quand même assez rapidement. Ça retarderait le projet de 6 mois... c'est pas des grands
retards. Mais ça ne serait pas le même projet.

MME JUDY GOLD :

415 Au sujet de logement social, vous mentionnez l'importance de la mixité pour
l'intégration socio-économique et pour éviter la ghettoïsation. Qu'est-ce que vous pensez de la
proposition du promoteur en ce moment, de concentrer le logement social dans les îlots C, D
et E ? Pour les aînés évidemment .

420 **M. BERNARD GAUVREAU :**

Ça me semble un peu concentré, mais étant donné que dans un immeuble de
logements sociaux, on sait qu'il y a généralement, c'est pas 100 % des logements qui sont
des logements pour personnes à faible revenu, donc déjà là dans un même immeuble on a
425 une mixité. Ce qui est important c'est de ne pas tous les concentrer. Je crois que les trois îlots
ou les deux îlots dans lesquels ils sont prévus comportent à peu près, je ne me souviens plus,
je ne vois plus le plan, mais à peu près peut-être une vingtaine de bâtiments. Est-ce que c'est
30 % ou 40 % de ces bâtiments-là qui vont être occupés ou utilisés par des logements
sociaux ? Oui, ça me paraît un peu concentré.

430

Nous aurions préféré que cette mixité soit étendue un peu plus au nord, mais là
encore ça demande un léger *redesign* du projet, c'est-à-dire que la partie qui est entre les
maisons unifamiliales et les plex qui sont des maisons plus jumelées, une partie de cette
zone-là qui est prévue pour le promoteur, pour en fait l'acheteur, aurait pu être utilisée
435 également.

MME CATHERINE CHAUVIN :

Vous voulez dire pour l'entrepreneur ?

440

M. BERNARD GAUVREAU :

Pour l'entrepreneur, oui c'est ça. Pour Monsieur Catania.

MME JUDY GOLD :

445 D'accord. Vous recommandez dans votre mémoire de s'assurer que les services de
loisirs et les services sociaux puissent répondre adéquatement aux besoins de la venue de
4 000 nouveaux résidants dans le quartier. On a beaucoup discuté les services de loisirs
dans les audiences, mais pouvez-vous élaborer sur cette recommandation concernant les
services sociaux ? Quelles sont vos préoccupations à cet égard sur les services sociaux ?

450

M. BERNARD GAUVREAU :

Ce n'est pas un aspect sur lequel on s'est penché en termes d'analyse, c'est plus une
préoccupation et ce que nos membres ou les gens ou les citoyens nous ont fait part. Mais
455 notre analyse est quand même assez simple à partir du moment où on a 4 000 nouveaux
résidants dont un assez grand nombre de personnes âgées parce que c'est la clientèle qu'on
veut amener dans le quartier et aussi des familles, des enfants. C'est certain que le CLSC et
les services sociaux, les services communautaires du quartier ne supporteront pas
actuellement l'ensemble de cette demande. Il faut dire que le quartier Mercier aussi, Mercier-
460 Est est un quartier beaucoup plus jeune par exemple qu'Hochelaga-Maisonneuve.
Hochelaga-Maisonneuve dispose d'un milieu communautaire extrêmement dynamique, on
parle de 150 organisations. C'est pas le cas de Mercier. Mercier, il y a une organisation en
soutien alimentaire, il y a une organisation aux familles, il y a une organisation à chaque fois
pour chaque clientèle. À partir du moment où arrivent 4 000, bien, évidemment ils n'arrivent
465 pas tous en même temps, mais 4 000 nouveaux résidants, le besoin au niveau social, qu'il
soit institutionnel ou offert par le secteur communautaire, va être débordé assez rapidement.

MME JUDY GOLD :

470 Oui, mais souvent la création de milieux communautaires vient du milieu. Alors, est-ce
que ça se peut que les 4 000 nouveaux résidants en soi génèrent la création des organismes
communautaires parce qu'en principe ça vient de la communauté ? C'est créé selon les
besoins.

475

M. BERNARD GAUVREAU :

Oui, possiblement. Mais lorsque le milieu communautaire existe déjà, je ne sais pas si
des nouveaux arrivants concentrés dans une zone comme ça va permettre l'émergence. De
toute façon, de la façon dont c'est construit et que c'est prévu, il n'y a pas... à part l'immeuble
480 commercial, il n'y a pas d'espace qui permettrait de loger d'ailleurs les organismes
communautaires, à moins qu'ils logent dans des habitations à loyer modique, ce qui arrive
régulièrement. Et souvent les organismes communautaires émergent de problèmes sociaux.
Je ne crois pas que l'arrivée des 4 000 nouveaux résidants vont au départ générer des
problèmes ; ils vont générer des besoins, ils n'auront pas de problème particulier en arrivant.

485

MME JUDY GOLD :

Merci.

490 **M. ANTOINE MOREAU :**

J'ai une petite question au sujet des nuisances. Vous demandez des études complémentaires sur le bruit pour tenir compte du bruit des torchères de la compagnie *Shell*, des équipements. Dans quel but exactement, vous ne précisez pas au bout de la ligne, si on
495 avait ces études-là, ça serait pour ?

M. BERNARD GAUVREAU :

Bien, en fait, depuis le début, au moment où on a rédigé le mémoire, évidemment il y
500 a des nouvelles informations qui sont parvenues. La qualité des données des informations sur le bruit, je n'ai pas pu tous les consulter les documents qui ont été déposés, mais ça me semble déjà un peu mieux de ce qu'on avait. Où je demeure avec un doute, c'est beaucoup la question des effets cumulatifs, c'est-à-dire l'ensemble... on dirait que les bruits ont été tous
505 calculés séparément. Les torchères, on n'en tient pas compte parce que c'est un bruit de fond, mais lorsque le bruit de fond est le seul bruit qu'on entend, il devient un bruit problématique, surtout qu'il est variable. Les torchères c'est pas un son qui est variable, c'est pas un son qui est continu et on a vu qu'à certaines périodes, parce qu'ils utilisent une technique particulière, c'est comme s'ils envoyaient de l'eau je crois que...il y a une
510 technologie sur l'appareil pour le rendre plus efficace au niveau environnemental, mais au niveau du bruit ça accroît énormément le nombre de décibels. - Je me suis fais expliqué ça par quelqu'un, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris –

Notre préoccupation est plutôt du fait que les études au niveau du bruit nous
515 semblaient pas très concluantes et il y a eu beaucoup de questions lors des audiences qui ont remis en question un peu cette question-là et surtout à des périodes sur lesquelles on n'avait pas fait d'analyses, notamment le soir et tôt le matin, alors qu'il y a une heure le matin entre six heures et sept heures où c'est une heure critique quand les gens dorment. Donc, il y a beaucoup d'éléments dans les études qui nous semblent assez imparfaites. Donc, s'il y avait un consultant externe ou un autre consultant ou quelqu'un qui puisse venir donner une
520 analyse d'ensemble, quitte à revoir certaines portions des études.

M. ANTOINE MOREAU :

525 J'aimerais avoir un peu de précision si vous en avez sur la situation des îlots commerciaux existants. À la Commission, il y a plusieurs citoyens qui nous ont dit, «ah, bien là ajouter les choses... vous en faites d'ailleurs clairement mention, qu'est-ce que vous

comprenez de la situation actuelle des commerces qui s'appellent des commerces, on pourrait dire d'une certaine façon, de proximité dans ce cas ci ? Qu'est-ce qui fait que...

530

M. BERNARD GAUVREAU :

Là vous parlez des commerces le long de la rue de Grosbois ou les rues transversales?

535

M. ANTOINE MOREAU :

Oui, oui, c'est ça.

540

M. BERNARD GAUVREAU :

Malheureusement, présentement on a très peu de données sur cet aspect-là. Actuellement, à la CDEST et à l'arrondissement, nous sommes à effectuer toutes les études actuellement de l'offre, de la demande et de la perception des secteurs commerciaux de la rue Ontario, Ste-Catherine et Hochelaga Des Ormeaux ; malheureusement, on ne s'est pas rendu jusqu'à Sherbrooke et sur les commerces de proximité. Fait que malheureusement, on n'a pas de données fiables et très sérieuses. Je peux juste vous donner une impression. C'est sûr que les commerces de proximité qu'il y a sur les rues de Grosbois et autres c'est un problème qu'on retrouve un peu partout : il n'y en a pas comme suffisamment. Lorsqu'on a juste cinq ou six commerces sur des rues transversales, on connaît Montréal est fait comme ça, toute une partie du quartier Rosemont est comme ça, ce sont les rues Est/ Ouest qui sont les rues commerciales. Il faut une concentration, il faut une certaine concentration.

545

550

555

Actuellement, ce que nous disent les citoyens et ce qu'on observe, bon, les commerces sont à louer, il y a un roulement, c'est les commerces qui ont l'air à plus ou moins bien aller. Évidemment, l'arrivée de 4 000 nouveaux résidents ne va pas faire nécessairement en sorte que ces commerces-là vont mieux aller. Ça dépend beaucoup de la concentration, du nombre, de la quantité d'offres. Les gens, lorsqu'il y a plusieurs commerces, c'est plus facile ; lorsqu'il y a même de la compétition, ça va mieux. Des fois on pense que c'est contradictoire, mais ça favorise.

560

565

Mais, souvent le cadre bâti de ces rues-là n'est pas fait pour le commerce. Le type de bâtiment qu'on retrouve sur la rue de Grosbois n'a pas nécessairement été conçu pour de l'espace commercial et on sait que certains commerçants ou certaines chaînes eux ont des besoins quand même très très spécifiques, en termes de superficie, en termes de superficie minimale. Donc, quel effet ça aura ? Moi je crois que ça va aider. Mais il faudrait qu'il y ait des mesures incitatives de la part à la fois de la Ville de Montréal pour faciliter l'implantation de plus de commerces le long... D'ailleurs, ç'a été... c'est une proposition qu'on n'a pas analysée, mais qui nous a interpellés, c'est lorsque plusieurs citoyens ont indiqué qu'ils

570 aimeraient ça que ces rues commerciales-là comme de Grosbois soient prolongées dans le
 site Contrecoeur pour amener des commerces de proximité, mais vraiment très très près
 parce qu'à ce que je vois, il n'y a aucun espace commercial sur le site Contrecoeur autre que
 le Centre d'achats, c'est presque un... et ça, nous on se questionne un peu aussi par rapport
 à ça.

575

De plus en plus on cherche à avoir des quartiers où il y a une mixité, où il y a des
 commerces et qu'on aille pas tout mettre le commerce dans un coin, je me demande si au
 niveau du concept du promoteur, si on n'aurait pas dû réfléchir à cette question-là ou
 imaginer d'autres alternatives où il y aurait eu du commerce de quartier. Mais c'est juste une
 580 hypothèse. Je ne sais pas si ça serait une solution viable.

MME CATHERINE CHAUVIN :

Pendant que mon collègue cherche sa prochaine question, j'aurais une précision moi
 585 aussi sur la zone commerciale. Vous avez mentionné dans votre mémoire que le concept
 d'aménagement type banlieue, faible densité, ne vous semblait pas approprié sur l'Île de
 Montréal, donc, un juste milieu entre la très faible densité et une densité peut-être trop élevée
 par rapport à celle du quartier existant. J'aurais tendance à dire que le concept qui est
 présenté au niveau commercial aussi reproduit un peu un modèle de banlieue où on prend
 590 une superficie appréciable en superficie de plancher, totale, aménagée, et comme desserte
 de proximité ça semble questionnant puisque c'est très excentrique par rapport à l'ensemble
 des citoyens de Mercier, que ça soit au nord ou au sud de Sherbrooke. Est-ce que ça vous
 inquiète ?

595

M. BERNARD GAUVREAU :

Oui. Ça nous inquiète un peu, notamment à cause de la localisation. Si un centre
 commercial qui va être à une extrémité, à une lisière, donc à la lisière de la carrière ; de l'autre
 côté, il n'y a rien. Les autres résidences à l'Est sont quand même beaucoup plus loin et il
 600 faudrait voir comment elles sont desservies. Montréal-Est par exemple, est-ce qu'on va
 drainer des gens de Montréal-Est ? Ce qui nous inquiète aussi, heureusement la
 réglementation a limité la superficie de chacun des commerces. Il y a une limite de, je ne me
 souviens plus... X mille pieds carrés par commerce. Sauf qu'on n'a pas de détail sur le *design*
 de l'aménagement. On voit des blocs qui représentent une superficie pouvant accueillir
 605 chacun plusieurs commerces, mais on sait que le *design* va jouer beaucoup aussi sur...
 Actuellement la façon dont il est présenté, on a l'impression de retrouver un centre
 commercial de banlieue.

En fait, on ne le connaît pas, on voit qu'un *design* qui est d'ailleurs, à mon avis, peut-
 être juste là pour le représenter, ça ne sera pas nécessairement le *design* final. Mais ça
 610 ressemble un peu à ce qu'on appelle les nouveaux centres *Life Style*, c'est-à-dire c'est des

615 superficies de commerces, mais plus petits. On prend anciennement des commerces qui étaient assez gros, mais on les fait en plus petite superficie. C'est un peu le même principe. Moi j'ai un certain doute quand on fait que ça sera nécessairement des commerces de proximité. Des commerces de proximité, ça n'en prend pas tant que ça puis pour survivre, ces commerces-là vont être des commerces également des commerces régionaux. Donc, qu'ils vont partiellement concurrencer la Place Versailles ou Ville d'Anjou, mais qui seront plus près des résidents qui seront là.

620 Donc, est-ce qu'on a le bassin suffisant pour soutenir tous ces commerces-là ? C'est vraiment plus une étude de marché qui aide à se prononcer, puis en même temps, les études de marché ne donnent pas toutes les réponses parce que, come quelqu'un l'a déjà mentionné, le centre d'achats plus à l'Est a été un fiasco monumental, mais on sait qu'il n'y avait pas une densité très forte dans ce secteur-là, c'était un risque extrêmement élevé à
625 l'époque.

M. ANTOINE MOREAU :

630 Par rapport à la circulation, vous le mentionniez par rapport à la circulation que vous demandez des analyses plus précises sur l'hypothèse du prolongement de Contrecoeur jusqu'à Robitaille par l'arrondissement, l'impact de ça. Je voulais vous entendre un petit peu sur qu'est-ce que vous appréhendez ou... je vais poser la question différemment. Il y a des gens ici qui sont venus nous dire «Je ne veux pas que les gens puissent passer à travers Contrecoeur puis se retrouvent à l'Autoroute 40. On ne veut pas devenir la voie de transit.» Il y en a d'autres qui ont dit «Dégagez, puis...» bon. Vous, où vous situez-vous ? Puis peut-être
635 plus de précision sur les types disons de problèmes ou d'autres types de problèmes que vous voyez, vous en mentionnez un certain nombre, mais est-ce qu'il y en a d'autres ?

M. BERNARD GAUVREAU :

640 Pour ce qui est du lien nord-sud, ce qu'on aurait aimé c'est avoir une présentation et une analyse claire de la situation de la circulation. Ce qu'on n'a pas eu. J'ai assisté à toutes les rencontres et malheureusement personne n'est venu nous présenter l'étude de... je ne sais pas, 300 pages ou 400 pages, on n'en peut plus là , quand on a lu les trois quarts puis
645 qu'on est rendu au dix-huitième tableau, on n'est plus capable de se faire une opinion lorsqu'on n'est pas un spécialiste. Donc, moi, ce que j'aurais surtout aimé c'est avoir... j'ai pas l'impression que les impacts de la circulation seront si importants. Ce que je sais par exemple, c'est que les études font simplement nous dire : ça va être fluide ou ça ne sera pas fluide. Les études de circulation faites par les ingénieurs la plupart du temps en circulation, c'est sur la
650 fluidité de la circulation. C'est pas ça la préoccupation des gens, ce n'est pas la fluidité, on le sait qu'il n'y en a pas tant que ça de voitures, on n'est pas dans un... ça va être fluide. Il y a des lumières, il y a des... ça personne n'en doutait.

655 OÙ je pense le doute était beaucoup plus sur le nombre de voitures et sur l'effet ou
l'impact que ça a dans le quartier et ça, notamment pour le lien nord-sud. Est-ce qu'un lien
nord-sud, c'est-à-dire donc de la rue Sherbrooke jusqu'à... quel effet ça va avoir ? Par
exemple avec une comparaison, on dit bien ça va être similaire à, je ne sais pas trop moi,
l'avenue du Parc, ça va ressembler, d'illustrer un peu qu'est-ce que ça peut être. Moi, c'est
660 vraiment loin de ma spécialisation, la question de la circulation, mais je n'ai pas été éclairé sur
cette question-là.

Sur les autres mesures, c'est qu'actuellement dans l'arrondissement, notamment dans
le cadre du programme de revitalisation urbaine intégré qui est dans le sud du quartier, on se
préoccupe beaucoup de la question de l'apaisement de la circulation. C'est qu'il y a d'autres
665 comités dans le quartier actuellement qui se penchent sur le transport durable et notamment
sur les mesures d'apaisement de la circulation. On commence à travailler avec la Direction de
la santé publique sur un projet pour voir comment on peut implanter dans le quartier Mercier-
Est, dans la portion sud, des mesures d'apaisement de la circulation. On parle, il y a toutes
sortes d'exemples, il y a le Plateau Mont-Royal qui va adopter ou qui vient d'adopter
670 actuellement des mesures pour un grand nombre de rues dans leur quartier. Donc des
vitesses réduites à 30 km sur certains bouts de rues, bon, le principe des dos d'ânes, le
principe de réduire aux coins de rue la largeur de la chaussée.

Je crois qu'ici on a un projet qu'on aménage de toutes pièces. Pourquoi pas ne pas le
675 prévoir immédiatement ? Ils l'ont fait sur la rue St-Viateur, ça a coûté une fortune ; ils viennent
de refaire la rue St-Laurent, ils ont oublié de le faire. C'est des coûts très très élevés lorsqu'on
applique souvent les élargissements de trottoirs ou tout ça. Là on aménage un site à zéro, ça
coûtera probablement pas une *centaine* de plus s'ils sont prévus tout de suite. Mais là, ils ne
sont pas prévus.

680 Et on parle du marquage au sol, le marquage au sol à Montréal est fait de façon très
très traditionnelle ; on n'a pas beaucoup avancé, on n'a pas beaucoup évolué. Il y a du
marquage au sol qui se fait dans les villes américaines et ailleurs au Canada de façon
beaucoup plus je dirais intensive et avec d'autres couleurs aussi, avec d'autres.... On utilise...
685 que ça soit pour le vélo, que ça soit principalement pour les piétons.

Fait que moi je pense que c'est toutes ces mesures-là qui auraient dû ou devraient
être incluses dans le projet. Ça, ça sécuriserait aussi beaucoup les citoyens. Parce que
souvent ça sert à réduire, ça conserve le même débit, mais ça sert à réduire les vitesses et ça
690 crée une impression qu'il y a moins de circulation.

MME CATHERINE CHAUVIN :

Madame Gold?

695

MME JUDY GOLD :

700 Au sujet de la piste cyclable, le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prévoit un axe nord-sud de piste cyclable sur l'avenue Pierre-Bernard. D'après vous, serait-il souhaitable de prolonger la piste cyclable sur le futur Contrecoeur jusqu'à Sherbrooke aussi ?

M. BERNARD GAUVREAU :

705 Oui.

MME JUDY GOLD :

710 Oui ?

M. BERNARD GAUVREAU :

715 Oui. C'est-à-dire, c'est un autre point sur lequel actuellement dans le cadre de la revitalisation urbaine intégrée dans le sud du quartier Mercier-Est, on travaille probablement cette année sur un projet de sentiers piétons et cyclables, de réseaux piétons cyclables, notamment en lien avec les écoles et les parcs et on va se poser la question comment on va rattacher tout ce réseau-là, notamment à Contrecoeur. Donc pour nous, il est extrêmement important de rattacher à la fois le sud du quartier jusqu'à Contrecoeur, mais de rattacher aussi le parc Thomas-Chapais.

720

MME JUDY GOLD :

Est-ce qu'il existe un plan directeur de ce réseau ? Pas encore ?

725 **M. BERNARD GAUVREAU :**

Non, on ne l'a pas fait encore. On a commencé à faire l'analyse cette année, on va possiblement engager quelqu'un cet hiver pour travailler sur ce concept ou du moins, à identifier les réseaux, ou les rues, ou les passages par où ils devraient passer.

730

MME JUDY GOLD :

Merci.

735 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

740 En complément à la question de madame Gold. Dans plusieurs mémoires on retrouve la demande que la piste cyclable aille jusqu'à Sherbrooke. Je me demandais si, dans l'état actuel de vos connaissances et de votre planification d'un réseau intégré vélo- piétons dans l'axe Contrecoeur, dans la partie sud de Mercier-Est, s'il est prévu d'y avoir un lien cycliste vers le parc Bellerive ou si ça serait dans l'axe Thomas-Chapais/Pierre-Bernard ?

M. BERNARD GAUVREAU :

745 Je pense que c'était dans l'axe Thomas-Chapais/ Pierre-Bernard, mais je ne pourrais pas vous dire. Je ne me souviens pas les dernières versions qui ont été faites au niveau du plan d'urbanisme, mais non, je ne saurais pas vous dire.

MME CATHERINE CHAUVIN :

750 Et sur la rue Sherbrooke, est-ce qu'il y a un aménagement, une piste cyclable qui est prévue d'après vous ?

M. BERNARD GAUVREAU :

755 À ma connaissance, non.

MME CATHERINE CHAUVIN :

760 Monsieur Moreau ?

M. ANTOINE MOREAU :

765 Vous soulevez un point que je trouve très intéressant, c'est sur l'utilisation future de la carrière, mais plus spécifiquement je trouve intéressant que vous vous posiez la question sur éventuellement l'usage qu'on ferait de la zone tampon qui éventuellement peut-être ça serait négocié. Vous soulevez la question de par exemple, sans y répondre, puis j'aimerais avoir votre réflexion, l'utilisation... je suis allé sur le site tout à l'heure et j'ai constaté qu'il était actuellement utilisé, la portion proche du site Contrecoeur, comme dépôt de neiges usées, on est en train de l'étaler pour la faire fondre un petit peu plus. Quelle est votre réflexion ? Est-ce que vous avez, vous, des suggestions déjà ou si c'est proposer un comité, prévoir etc., mais
770 est-ce que vous avez des suggestions à cet égard-là déjà ?

M. BERNARD GAUVREAU :

775 Malheureusement non. Notre réflexion est très très jeune. C'est vraiment le projet qui nous a amenés à ces réflexions-là, après les discussions avec des citoyens. Et surtout en remarquant que la zone non exploitée jusqu'à la future zone exploitée, il y a quand même un

780 espace là et à partir du moment où on décide effectivement ou on parvient à obtenir une entente, ça fait une zone importante qui n'est plus exploitée. Ça va lorsqu'on est rendu à la fin utile d'une carrière. Donc là, à la fin utile d'une carrière, il y a un processus de transformation on y cherche un usage. Mais lorsque les trois quarts de la carrière continuent à être en activité, mais qu'il y en a une partie qui ne sert pas, on se dit l'objectif du propriétaire c'est de la viabiliser. Donc, c'est quoi les usages possibles, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça ?

785 Évidemment, c'est une propriété privée. Est-ce que ça va devenir un site plus permanent de neiges usées ? Là actuellement on le sait que c'est un site d'enfouissement de neiges usées, mais principalement pour des surplus lorsque les chutes à neiges ne suffisent pas ou lors des grosses tempêtes. Est-ce que compte tenu qu'il y a de moins en moins de lieux d'enfouissement ou de dispositions de neiges usées, est-ce que ça va devenir le site de
790 neiges usées pour tout le reste de Montréal ? C'est des questionnements qu'on a et pour lesquels on trouve qu'il est très très difficile d'avoir des réponses ou même des planifications à moyen terme. C'est des informations qui sont vraiment très très difficiles à obtenir, parce que ce sont tous des contrats privés plus ou moins court terme.

795 **M. ANTOINE MOREAU :**

Est-ce que le dépôt de neiges usées, d'après votre connaissance de la situation, pose problème actuellement aux citoyens ou, parce que je n'en ai pas entendu parler, en tout cas, je n'ai pas mémoire d'en avoir entendu parler beaucoup ? Est-ce que vous, vous avez des
800 informations là-dessus ?

M. BERNARD GAUVREAU :

Non je n'ai pas d'information par rapport à ça, puis on n'a pas non plus entendu beaucoup de... juste des préoccupations par rapport au camionnage. Ça occasionne, parce
805 que le camionnage est une préoccupation qui est extrêmement grande dans la portion Est, c'est-à-dire en descendant Georges V jusqu'au sud. Donc, je vais vous avouer que toute la question du camionnage liée à Contrecoeur risque d'avoir plus d'impact sur les citoyens qui sont au Sud du quartier parce qu'eux, ceux qui sont en lien avec Notre-Dame puis tout ça donc. Bon. Probablement que les véhicules ne se rendent pas jusque là. Je ne connais pas
810 les tracés exacts, mais les préoccupations du camionnage vont souvent toucher plus les citoyens qui sont plus au sud.

M. ANTOINE MOREAU :

815 Le camionnage, vous parlez des neiges usées ?

M. BERNARD GAUVREAU :

Oui.

820

MME CATHERINE CHAUVIN :

825

J'aimerais terminer en parlant de développement économique et développement de l'emploi. C'est une des missions de la CDEST. Bon. On sait que les informations de nature commerciale, pour la zone commerciale, n'ont pas été versées dans le dossier de consultation publique, mais dans quelle mesure est-ce que la CDEST peut jouer un rôle dans le développement de la desserte commerciale et dans le développement de l'emploi ou de support au développement de l'emploi, si ça se peut dans le cadre du projet Contrecoeur ?

830

M. BERNARD GAUVREAU :

835

À plusieurs niveaux, la CDEST offre des services notamment au niveau du soutien des entreprises et de la localisation. À partir du moment où il y a des entreprises qui viennent s'installer sur le territoire, que ça soit commercial ou industriel, ils ont accès à des financements, ils ont accès à du soutien à l'implantation tout ça. Au niveau de l'emploi la CDEST est aussi gestionnaire du Carrefour jeunesse emploi. Donc, souvent, lorsqu'il y a des employeurs disons de plus de vingt employés qui ont une certaine masse salariale, on va souvent rentrer en contact avec eux avant même qu'ils viennent s'implanter pour voir comment faire pour qu'ils puissent engager le plus possible des jeunes du quartier ou des résidents du quartier.

840

845

Donc, à plusieurs reprises, lorsque les nouvelles entreprises, on rentre en contact avec ces entreprises-là, on peut même aller jusqu'à monter des programmes de formation spécialisée pour le personnel en collaboration avec Emploi-Québec. Donc on a des ententes, mais ce sont presque tous des projets qui se font directement avec l'entreprise et non pas nécessairement avec... ça peut devenir par exemple un incitatif auprès du développeur qui lui lorsqu'il veut attirer des commerces peut utiliser le fait qu'il y ait des services pour les entreprises dans l'arrondissement, mais le plus souvent on va travailler directement avec les entreprises, lorsqu'on sait qu'elles vont venir s'installer.

850

855

Ce qu'on aimerait c'est, puis ce qu'on va certainement faire, c'est rentrer en contact avec le constructeur pour déjà établir un peu quel sera le calendrier, quel type d'entreprise il prévoit attirer parce que lui doit déjà savoir très bien qui il veut. D'ailleurs, on a appris qu'il y a déjà plusieurs entreprises qui ont approché soit le promoteur ou la Ville de Montréal pour savoir quand est-ce que le projet allait être fait ou s'il allait y avoir... qui commence déjà à négocier leur place.

860

MME CATHERINE CHAUVIN :

Vous êtes plus au courant que nous. Est-ce que c'était dans le journal du quartier ?

M. BERNARD GAUVREAU :

865 Bien, c'est-à-dire que dans le milieu des affaires, c'est des informations qui circulent souvent un petit peu plus, mais c'est aussi des rumeurs, des discussions tant qu'un contrat n'est pas signé.

MME CATHERINE CHAUVIN :

870 Merci beaucoup, Monsieur Gauvreau.

M. BERNARD GAUVREAU :

875 Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN :

880 J'inviterais maintenant monsieur Pierre Pâquet. En vous remerciant beaucoup pour votre mémoire et en remerciant monsieur Pâquet pour sa patience. Alors, bonjour et bienvenue.

M. PIERRE PÂQUET :

885 Bonjour. Bonjour à tout le monde, merci d'être venu en si grand nombre. Madame la Présidente, Madame et Monsieur les commissaires et toute l'équipe de la Commission, puis merci aussi d'avoir ouvert une audition en après-midi, je trouve que c'est une très bonne idée pour éviter de précipiter ce soir les derniers intervenants.

890 En tant que citoyen résidant du site Contrecoeur depuis 1981, je me suis impliqué dans ce projet depuis le tout début en 2004, Voici mes préoccupations au niveau de ce projet.

LECTURE DE SON MÉMOIRE.

MME CATHERINE CHAUVIN :

895 Vous avez oublié la sténotypiste puis le gars responsable du son.

M. PIERRE PÂQUET :

900 Pardon ?

MME CATHERINE CHAUVIN :

Vous avez oublié de remercier la sténotypiste puis la personne responsable du son.

905

M. PIERRE PÂQUET :

Ah, bien, j'ai dit tout le personnel.

910

MME CATHERINE CHAUVIN :

Je vous taquine. Merci beaucoup Monsieur Pâquet. Vous avez fait un très beau mémoire, c'est très clair. J'apprécie même votre revue de presse récente. Je pense que c'est très important d'être conscient de ce qui se passe autour du site Contrecoeur pour évaluer correctement les impacts du projet dans le quartier.

915

J'aimerais quand même me permettre, même si ce n'est pas le rôle de l'Office d'apporter une certaine correction... je n'appellerais pas ça une correction, mais certains éléments d'information par rapport au règlement sur les carrières et les sablières. D'après ma compréhension, quand j'ai pris connaissance du règlement, c'est un règlement qui établit que si une nouvelle carrière est localisée à 600 mètres ou plus de zones résidentielles ou de zones sensibles, à ce moment-là on ne pose pas de question, on n'a pas besoin de faire l'étude exhaustive d'impact sur le milieu. Par contre, dès qu'on veut s'implanter plus près, là il faut faire des études. Donc, quand vous dites que la règle de 600 mètres est basée sur des études scientifiques et tout ça, il ne faut pas penser que cette limite qui est mise dans le règlement veut dire que ce n'est pas acceptable à moins de 600 mètres. C'est juste qu'il y a été considéré qu'à partir de 600 mètres, c'était assez loin pour la poussière, le bruit puis les vibrations que c'était une incidence séparatrice suffisante pour éviter d'avoir à faire des études exhaustives. Je voulais être sûre que ce volet-là du règlement soit bien compris, parce que plusieurs résidants ont ramené ce règlement-là comme étant une norme finalement de localisation, et c'est pas exactement ça.

920

925

930

Vous avez parlé dans votre mémoire qu'à l'époque où l'exploitation se faisait à l'ouest de la carrière, vous avez eu des fissures dans les fondations de votre maison. Qu'est-ce qui s'est passé par rapport à ça ?

935

M. PIERRE PÂQUET :

Elles sont toujours là. C'était pas des fissures, nous, ç'a été un petit peu à l'intérieur, mais c'est pas des fissures qui ont amené la brique à faire des échelles, parce que toute la maison a bougé. Quand on a des échelles autour des fenêtres assez marquées, quand on regarde la maison c'est pas tellement beau surtout de l'arrière, en avant ç'a été moins marqué. Mais c'est vraiment très apparent quand on regarde la maison. On a fait refaire l'été passé les joints de briques, même à ça, ça paraît les joints qui sont dans l'escalier. À part de

940

945 ça, bien, à l'intérieur, les murs de *gypse* qui ont craqué partout. Chaque fois qu'on peinture, quand même qu'on les refait, même si c'est rendu loin, ça recraque toujours, c'est comme s'il y avait une faiblesse à cet endroit-là, puis aussitôt que la maison... parce que ça brasse quand même, à une certaine distance, les portes de garde-robe, quand ça brasse, ça brasse dans la maison aussi. Donc, j'imagine que les joints qu'on a réparés se fissurent avec le temps. C'est pas dans une autre fois, je pense que c'est... la répétition compte pour beaucoup je pense là-dedans. Parce qu'on ne voit pas ça au premier jour, ça prend quelques mois.

MME CATHERINE CHAUVIN :

955 Mais vous n'avez pas demandé aux gens de la carrière de venir constater les dommages à l'époque ?

M. PIERRE PÂQUET :

960 Non. Plusieurs voisins l'ont fait ; moi je ne l'ai pas fait. On a amené des sismomètres chez certains résidents. On a dit que ça respectait les normes, mais je dois dire que la carrière *Lafarge* a quand même agi en bon citoyen corporatif dans le sens que les réponses n'avaient aucun sens. Là c'était... on pensait que les maisons s'écrouleraient puis ils ont changé leur technique de dynamitage, ça a amélioré la situation. Mais ça brasse quand même. Quelqu'un 965 qui n'est pas habitué qui arrive chez nous, il reste vraiment surpris. C'est même épeurant. Quelqu'un qui n'a jamais entendu, il reste surpris. C'est sûr que les portes de garde robe brassent, les cadres se retrouvent tout croches sur les murs, j'ai essayé de trouver un moyen, j'ai pensé mettre des silicones dans le bas pour qu'ils arrêtent de bouger.

970 **M. ANTOINE MOREAU :**

Vous mentionnez que vous trouvez inconcevable que les résidences soient construites encore plus près de la carrière, d'autant plus que rien ne laisse présager d'entente contraignant la compagnie *Lafarge* à en cesser l'exploitation. Actuellement, les gens de 975 *Lafarge* sont très loin. Je ne sais pas si vous avez en tête un peu la zone que le promoteur, la SHDM, propose comme étant la zone de limitation ? S'il y avait entente à cet égard, est-ce que là à ce moment-là vous trouveriez que ça serait correct ou même là c'est pas suffisant ?

980 **M. PIERRE PÂQUET :**

Moi, actuellement, de chez moi, actuellement, c'est acceptable ; ça brasse, c'est évident ça continue de brasser, en étant plus proche, je ne peux pas dire ce que ça ... Est-ce que c'est directement proportionnel - je ne connais pas, je ne suis pas un spécialiste là- 985 dedans - directement proportionnel à l'approche ou c'est un facteur qui est différent que je ne connais pas ? Je ne pourrais pas dire.

MME JUDY GOLD :

990 Voyez-vous quelque chose de positif dans ce projet ? Par exemple l'argument de renouvellement de la population ou l'argument de garder les familles à Montréal pour éviter l'étalement urbain. D'après vous, est-ce que ce sont des arguments valables pour construire le site ?

995 **M. PIERRE PÂQUET :**

 Oui, oui, ça je trouve que c'est très très valable. Par contre, pas au détriment de rendre la ville inhabitable sur un long terme. C'est-à-dire, je ne dis pas que ce projet-là en particulier va rendre la ville inhabitable, mais sur un long terme, si on reproduit ça à quelques
1000 endroits, déjà plusieurs personnes nous disent «moi je veux aller rester en banlieue ; à Montréal, la pollution est plus grande, il y a des gangs de rue.» Moi, ce que je considère c'est en enlevant le dernier espace vert dans l'Est, en amenant ces gens-là à vivre dans un milieu que je... moi je n'irais pas vivre là. Actuellement si j'accepte de vivre où je suis là, c'est parce que j'ai une grosse compensation qui un boisé derrière chez moi. Ça, c'est depuis 25 ans. On
1005 n'avait pas, au départ, c'est sûr qu'on n'avait pas la carrière, je ne sais pas ce qu'on aurait fait, mais elle n'était pas supposée être remise en fonction. Elle a été remise en fonction 5 ans après notre arrivée. Là, quand ça a commencé à dynamiter, on regrettait vraiment parce que là ça n'avait pas de sens. Quand ça s'est amélioré, bien là, on a dit oui, on a le boisé en arrière, ça rend ça agréable. On entend les oiseaux, il y a de la faune, on voit des renards qui
1010 sont nourris derrière nos cours, c'est assez impressionnant pour Montréal. Donc, c'est une compensation qui rend ça acceptable.

 Par contre, si je vois un site se développer derrière chez nous, je ne sais pas qu'est-ce que ça va être ma réaction. Va-t-on décider de déménager ? Ça va dépendre comment ça
1015 va... Déjà j'ai commencé à me préparer à ça tout de suite après le rasage du site, parce que ça a changé énormément. En rasant le site, même s'ils ont gardé une dernière frange d'arbres derrière chez nous, la poussière et le bruit s'est multiplié de façon incroyable. Tout de suite quand j'ai vu ça, j'ai fait installer la climatisation chez moi dans le but de voir qu'est-ce qu'on pourrait faire si ça se construit, comment est-ce qu'on pourrait vivre avec ça. Puis
1020 depuis ce temps-là on a scellé les fenêtres, on a décidé de ne pas ouvrir, la climatisation marche 24/24, même quand il ne fait pas chaud à l'extérieur. Surtout la nuit, dans le but d'entendre un ventilateur qui fonctionne à vitesse constante, qui crée un son assez régulier et qui couvre les bruits arrière. Donc, les fenêtres sont fermées, parce que même les fenêtres fermées, ça s'entend très bien. Le bruit du ventilateur vient faire un bruit régulier qui rend ça
1025 acceptable. Mais c'est sûr qu'on a perdu beaucoup de qualité de vie, juste le fait de l'avoir rasé.

MME JUDY GOLD :

1030 Oui, merci.

MME CATHERINE CHAUVIN :

1035 Merci beaucoup, Monsieur Pâquet.

M. PIERRE PÂQUET :

1040 J'aimerais rajouter là-dessus que je suis très conscient. C'est parce que je n'ai pas
répondu vraiment à votre question, Madame Gold. Vous m'avez demandé si j'étais conscient
du problème de logement social à Montréal. Oui, j'en suis parfaitement conscient et puis je
sais qu'il faut loger les gens, c'est très important, mais je me dis que pour garder aussi une
vision à long terme. C'est que avec une vision à long terme, moi j'imagine ce quartier-là dans
1045 D qu'on a vu, puis on dit que c'est une mixité là-dedans. Mais, même là-dedans, moi je ne
vois pas tellement de mixité, parce que du logement social, il y a ce qu'on appelle les gens à
situation problématique, les ...

MME CATHERINE CHAUVIN :

1050 En perte d'autonomie.

M. PIERRE PÂQUET :

1055 Les gens qui ont de la difficulté à s'intégrer qui viennent s'ajouter, on fait comme une
distinction si j'ai bien compris. Ça veut dire que le bloc D...

MME CATHERINE CHAUVIN :

1060 Au niveau du logement social, non. La seule distinction qu'il y a, c'est au niveau des
ainés, c'est qu'on peut faire du logement qui tient compte du fait que certains d'entre eux sont
en légère perte d'autonomie, ce qu'ils appellent les programmes PAPA, pour aînés en perte
d'autonomie.

M. PIERRE PÂQUET :

1065 O.K. Mais l'autre point, est-ce que vous permettez que...

MME CATHERINE CHAUVIN :

1070 Bien sûr.

M. PIERRE PÂQUET :

1075 J'avais quelques petites notes. Parce que j'ai regardé quand même les documents sur le site, ça fait depuis le début, j'ai vraiment feuilleté ça quand même, j'ai pas... J'ai pas l'impression que j'ai le... ça peut paraître, selon mon mémoire, que je fonctionne avec *pas dans ma cour*, là, mais c'est pas ça. J'ai regardé, je pense que je suis capable d'une certaine objectivité. Puis même si je n'étais pas riverain du site, si j'habitais ailleurs, je considérerais que conserver le milieu naturel dans l'Est, entouré de si grandes concentrations d'industries
1080 lourdes, je verrais la même chose. J'ai essayé de faire abstraction de mon côté riverain là.

MME CATHERINE CHAUVIN :

1085 Ça transparait très bien, notamment avec votre appréciation de la trame verte de l'Est, on comprend que vous voyez ça avec une vision plus large pour l'Est de Montréal.

M. PIERRE PÂQUET :

1090 Je suis content que ç'a été perçu. Ce que j'ai perçu dans le projet, c'est que j'ai vu au nord, ce qu'un de mes prédécesseurs a appelé *Anjou sur la Plaine*, bien là, on a compris quand on a vu le maire d'Anjou, il dit : «Moi je tiens à l'uniformité à Ville d'Anjou.» Donc, on comprend que ç'a été probablement une exigence qu'il a posée dès le départ pour que ce projet-là soit comme ça vers le nord. Et puis ensuite on a été vers une classe moyenne,
1095 ensuite une classe plutôt défavorisée, puis les vieux ensuite.

1100 Ça, je n'aime vraiment pas ça. Que ça soit situé vraiment n'importe où, peu importe l'emplacement, pour moi je conçois très mal ça. Je vois beaucoup plus une belle mixité dans laquelle on ne pourrait pas cibler c'est tel genre, c'est tel genre. Je trouve que c'est très mauvais. On a vu d'ailleurs, on voit un petit peu, juste derrière ici, nous autres on vit avec ça depuis 25 ans, on voit qu'est-ce qui se produit. On se promène souvent dans le quartier, souvent le soir on va éviter de passer par là, parce que ça amène des conditions qui ne sont pas les meilleures. On comprend que ces gens-là sont...

1105 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Qu'ils ont besoin de se loger.

1110 **M. PIERRE PÂQUET :**

C'est pas un jugement, c'est juste un constat. C'est pas agréable de se promener là, des fois c'est même un petit peu épeurant de se promener. Je ne voudrais pas que ça se reproduise, qu'on soit comme en sandwich entre ça. Ça c'est le point, je trouvais que ça s'était ghettoisé, c'est ça. Et puis...

1115

MME CATHERINE CHAUVIN :

J'aimerais vous demander quelque chose. Vous avez dit que depuis le début du mandat à l'Office, vous avez regardé sur internet puis vous regardez la documentation. Quand la Commission va avoir terminé son travail, le site de l'Office va devenir statique, dans le sens que le rapport, un moment donné, va être rendu public, mais tout ce qui va continuer à se passer dans le dossier Contrecoeur, l'Office son rôle se termine avec la fin du moment de la Commission. Alors comment vous voyez les suites au niveau, pas nécessairement de la consultation publique, mais au niveau de l'information aux citoyens du quartier sur l'évolution du projet Contrecoeur ?

1120

1125

M. PIERRE PÂQUET :

Disons que je ne sais pas comment on pourrait percevoir une amélioration, je ne dis pas que c'est impossible, mais... dans mon annexe d'ailleurs, j'ai cru bon d'annexer ce que j'ai fait depuis 2004 pour démontrer un peu que l'écoute n'était vraiment pas là ou on a essayé de nous endormir au gaz pour... «tout va bien aller, pas de problème.» Puis on nous mettait toujours devant des faits accomplis «on va vous informer», on ne nous informait pas. C'est difficile... pour moi ils ont perdu pas mal de crédibilité. C'est difficile de se fier à eux, par contre s'ils ont des bonnes intentions puis qu'ils réussissent à nous convaincre que là «on va être transparent, on va vous parler avec une transparence, on va vous écouter», c'est sûr que ça serait mieux.

1130

1135

1140

Parce que le téléphone est souvent à la SHDM, ou que votre autre appel, c'était vraiment aucune communication. C'est sûr que ça, c'était difficile à vivre, sans être contre le projet, parce que pour moi, le premier élément à regarder quand on fait un projet, c'est son emplacement, c'est les avantages, les désavantages, les résolutions des problèmes reliés à l'emplacement. On a fait comme si ça c'était construit quelque part dans les limbes puis on a fait un projet là-dessus puis on verra plus tard. D'ailleurs, je pense que la première rencontre avec la carrière était le 1er juin, fait que c'est assez récent, ça n'a pas de sens pour moi un projet qui est là depuis deux ans puis qu'on connaît la présence de la carrière, on sait c'est quoi les problèmes d'une carrière. C'est sûr que d'après moi, il y a un mandat clair et il fallait que le projet se fasse coûte que coûte. Je ne sais pas comment répondre à votre question. Il faudrait qu'il y ait un changement radical du tout au tout.

1145

1150

MME CATHERINE CHAUVIN :

1155 C'est une bonne réponse. Si c'est ça la réalité.

M. PIERRE PÂQUET :

1160 Mais c'est ce que j'ai vu. C'est ma perception à moi. Un autre petit point si vous me permettez ?

MME CATHERINE CHAUVIN :

1165 Oui, bien sûr.

M. PIERRE PÂQUET :

1170 J'ai regardé le dernier, les dernières réponses que la SHDM a faites, je pense que c'est en date du 13 juin. Les dernières réponses au niveau sur la circulation, il y en avait sur les études de bruit, de dynamitage. Ils ont fait une étude de 28 pages je pense là-dessus. J'ai regardé ça en gros puis j'ai vu que c'était quelque chose de garroché. Ils ont engagé une autre firme, Dessau Soprin, ils ont dit «faites-nous une analyse.» Ils se sont basés sur des choses, ils vont chercher ça dans le passé, puis on parle de modélisation.

1175 Moi, j'ai de la difficulté à concevoir que dans un endroit où on a accès à la source réelle, pourquoi à partir d'un tout petit échantillonnage, on se met à faire de la modélisation plutôt que de faire un gros échantillonnage ? D'ailleurs, on n'a même pas remarqué que la carrière fonctionnait de nuit, on a cru que c'était à vingt-trois heures puis ils ne s'en sont même pas rendus compte. Ça démontre tout de suite que l'analyse est un petit peu boiteuse.
1180 Quand des amateurs sur la rue, on a vu monsieur Yves Leblanc, je pense qu'il nous a démontré très bien qu'il a fait des analyses puis il nous démontrait clairement que la nuit, ça fonctionnait la carrière, puis il y avait des courbes claires et nettes. Faire de la simulation de la modélisation, à partir de ça, je comprends qu'il y a des choses qu'on doit faire, mais...
1185 demander à la carrière de faire un dynamitage côté ouest pour avoir quelque chose de précis, faire une analyse structurée, je ne suis pas un spécialiste là-dedans, mais il me semble que c'est relativement simple.

1190 Puis une chose, je suis quasiment parti à rirej'ai pris un petit plan, ils ont appelé ça plan de modélisation acoustique. Quand j'ai regardé ça, je me suis dit même quand j'allais à l'école, je n'aurais pas présenté un plan comme ça. Ça me paraît tellement élémentaire, fait sur le coin d'une table, ça ne fait pas sérieux pour moi. Ça m'a frappé. Le restant, beaucoup de détails techniques, des formules que je ne peux pas critiquer parce que je ne les connais pas, des formules complexes, je ne suis pas un spécialiste dans le domaine. Ça résume...

1195 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Merci beaucoup, Monsieur Pâquet.

1200 **M. PIERRE PÂQUET :**

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

MME CATHERINE CHAUVIN :

1205 Ça nous fait plaisir, c'est précieux la participation citoyenne.

M. PIERRE PÂQUET :

Merci beaucoup.

1210 **MME CATHERINE CHAUVIN :**

Je pense qu'il n'y a pas d'autres personnes inscrites cet après-midi. Donc nous allons terminer la séance de cet après-midi et nous reprenons ce soir à sept heures avec une soirée où nous avons sept intervenants. Donc, à ce soir, j'espère. Merci.

1215

1220

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

1225

LOUISE PHILIBERT, s.o.